

# La Nation

*Journal vaudois*

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise  
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-  
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



## Le peuple est-il un organe de l'Etat ?

Si l'égalité progresse joyeusement dans les discours et la législation, elle suscite souvent des sentiments de crainte et de rancœur dans le cœur du simple citoyen. Ces sentiments se manifestent dans le secret des urnes, profitant aux partis et comités qui osent « briser le tabou ».

La résistance populaire pose une question contradictoire à l'esprit progressiste: comment se débarrasser démocratiquement d'un contrôle démocratique? Ce fut particulièrement le cas, on en a assez parlé, lors du traitement de l'initiative sur l'immigration de masse. Comme on se le rappelle, le Parlement fédéral a, sinon résolu, du moins classé le problème en promulguant une loi de mise en œuvre qui réduisait à rien la portée du nouvel article constitutionnel.

Mme Cesla Amarelle<sup>1</sup>, alors conseillère nationale, s'en expliqua en exposant que le peuple n'est qu'un des organes de l'Etat. Il ne peut donc décider que dans les limites de ses attributions, qui « consistent à élire, à voter et à signer des textes de référendums et d'initiatives ». Mais il doit laisser à d'autres organes, plus compétents en matière législative, le soin de produire le détail des textes de lois. Prétendant aller au-delà, il bafoue le principe de la séparation des pouvoirs.

Il y a donc non pas trois pouvoirs, mais quatre. En plus de l'exécutif, du législatif et du judiciaire, il y a le populaire. Et, comme chacun des trois pouvoirs, ce dernier trouve ses limites dans les attributions des autres.

Il est vrai que le peuple est un organe de l'Etat quand il élit ses repré-

sentants et vote les textes qui lui sont soumis. Il est vrai aussi que, comme simple citoyen, comme « membre du peuple », je ne peux pas intervenir librement dans les activités du Parlement ou du pouvoir, si ce n'est sous forme de critique publique, d'influence (*lobbyisme*) auprès des parlementaires et de recours aux institutions de la démocratie directe. Le peuple, conclut Mme Amarelle, n'est pas tout-puissant: « Le peuple ne peut pas décider de délivrer l'AVS aux seules personnes qui ont les yeux bleus. » Personne ne l'a jamais prétendu. Cela ne signifie pas encore que le peuple ne soit pas habilité à refuser d'être envahi par des cultures étrangères à la sienne... et à voter en conséquence.

Si nous étions démocrate, nous répondrions à Mme Amarelle que le peuple n'est pas qu'un rouage du système démocratique. Selon la doctrine de base, le peuple est d'abord la source de la légitimité du pouvoir politique. C'est le peuple qui exprime la volonté générale, laquelle, comme de bien entendu, s'impose à tous. Et il le fait sans avoir à se justifier: il est le peuple de droit divin et cela suffit. C'est lui et lui seul qui fonde et légitime la représentation parlementaire. Celle-ci n'a d'ailleurs, au contraire du peuple, aucun motif fondamental d'exister. Sa raison d'être est toute pratique: on ne peut pas réunir le peuple chaque fois qu'il y a une décision à prendre. Il reste que le parlementaire n'est en principe que le représentant du peuple, l'humble porteur de la volonté générale, comme le gouvernement n'est en principe que l'humble exécutant de la volonté transmise par le Parlement.

D'un point de vue démocratique, le pouvoir va de la base au sommet. C'est ce qui le distingue de tous les autres régimes. Aujourd'hui, le peuple constate (il serait plus exact de dire: *ressent*) que ce mouvement général s'est durablement inversé. Le Parlement, oubliant son statut de mandataire, abuse de son autonomie et oublie, quand il ne le méprise pas, celui qui l'a temporairement élu. Et le gouvernement, oubliant son statut d'exécutant, se voit comme un aréopage (« les sept sages »), continuellement entravé par l'amateurisme des électeurs.

L'obscur ressentiment du peuple s'accumule ainsi au fil des décennies et il vient un moment où il l'exprime avec force en élisant ceux qui forment publiquement ce ressentiment et en votant les initiatives qu'ils proposent, même si elles sont parfois maladroites, même si la signification exacte du texte et l'appréciation de ses éventuels dégâts collatéraux lui échappent.

Le Parlement ne fait qu'aggraver le ressentiment et renforcer l'influence des « populistes » s'il ne discerne pas ce qui est au fond de ce coup de chaud du peuple et pense en faire assez en accablant celui-ci de remontrances

morales et de cours de droit constitutionnel.

Il est vrai que certaines initiatives, notamment celle qui a inspiré les distinctions de Mme Amarelle, sont tellement détaillées qu'elles en deviennent inaccessibles au citoyen non-juriste. Mais la faute en revient principalement à la mauvaise volonté persistante des Chambres. Car c'est bien pour empêcher une interprétation biaisée des décisions du souverain que, depuis quelques années, les lanceurs d'initiatives en bétonnent le texte de mille précisions et précautions juridiques. Que cela risque de conduire à un blocage des institutions, on peut en convenir, mais ne nous trompons pas dans l'attribution des responsabilités!

D'un point de vue démocratique, et même si le peuple est aussi un organe de l'Etat, il conviendrait qu'il soit respecté comme socle de tout le système, et pas seulement lors des élections. Cela dit, ce point de vue n'est pas le seul, ni le meilleur pour répondre à la question posée par le titre. Nous y reviendrons.

Olivier Delacréz

<sup>1</sup> « Etre patriote, c'est connaître sa Constitution », 24 heures du 4 octobre 2014.

## Quand les médias servent de substitut au débat

Nous avons déjà cité plusieurs fois le site internet *polony.tv*, où la journaliste française Natacha Polony et quelques-uns de ses confrères publient de brèves vidéos commentant l'actualité. Ces analyses, marquées par une optique qu'on peut qualifier de « gauche souverainiste », respirent toujours l'honnêteté intellectuelle. A notre avis, elles valent les 50€ de l'abonnement annuel.

Récemment, nous avons apprécié une série de quatre interventions sur le thème « Quand les médias servent de substitut au débat ». Il y était question de la manière dont la grande presse associe certaines informations à certaines sources, soit pour discréditer et étouffer un débat (par exemple en insistant sur le fait que l'affaire des viols collectifs commis à Telford en Grande-Bretagne a été « récupérée » par des publications d'extrême-droite, ce qui permet d'éviter une réflexion de fond sur cette affaire), soit au contraire pour donner de l'écho à telle ou telle opinion tout en se réfugiant derrière le paravent de neutralité qu'offre la simple citation d'autres médias. C'est le cas notamment lorsque des journalistes se mettent à citer « la presse

étrangère », comme s'il s'agissait d'une entité bien définie, en choisissant les articles allant dans le sens voulu. *La presse étrangère critique... ne comprend pas... se moque... réagit sévèrement... Un article d'opinion? Mais pas du tout, nous ne faisons que relater les réactions de la presse étrangère!*

Autre technique, le *fact checking* (vérification du bien fondé de telle ou telle déclaration) qui est appliqué majoritairement à des personnalités « d'opposition », dont les erreurs factuelles les plus minimes sont montées en épingle dans le but de tourner en ridicule les personnes visées – tout en évacuant le débat de fond. Enfin, le cas de Twitter a été évoqué, dont les contenus rarement nuancés et naturellement tranchés donnent lieu à des polémiques souvent artificielles que la grande presse relaie en les présentant comme de véritables débats de société.

Les médias cherchent à « faire du journalisme d'opinion sans avoir l'air d'y toucher ». Il est réjouissant d'entendre des journalistes dénoncer cette dérive.

P.-G. B.

### Rappel d'abonnement: pour que subsiste le papier

Cette édition de *La Nation* compte un article sur la disparition du *Matin*. Il ne sera plus disponible que sur la toile. L'an dernier, c'était *L'Hebdo* qui disparaissait du paysage médiatique. A ce rythme-là, *La Nation* sera peut-être un jour le dernier journal imprimé du Pays.

Faire claquer les pages de *La Nation*, en l'ouvrant dans un parc public ou dans le train, sera bientôt devenu un geste politique à part entière, teinté d'une nuance de rébellion. L'abandonner sur un banc sera un acte de tradition, au sens étymologique de « transmission », de morceaux de savoir, d'éléments de doctrine, et de liens d'amitié.

Un bulletin de versement est encarté dans le présent numéro. Rappelons que l'abonnement s'élève à CHF 77.- par année, CHF 35.- pour les étudiants, gymnasiens et apprentis. Ce bulletin vous permettra de vous acquitter de votre éventuel retard d'abonnement. Un courrier individuel d'abonnement vous a déjà été adressé à la fin décembre pour le réabonnement 2018.

Par un don, certains de nos lecteurs nous permettent d'offrir un abonnement à un lecteur moins fortuné, de mener une campagne de promotion du journal, ou d'encarter une formule de référendum. Nous leur en sommes reconnaissants.

La Rédaction

# Le Matin: requiem pour une feuille morte

La chute est vertigineuse. En 1962, lorsque Bertil Galland évoquait ici même «les hauts et les bas» de la presse romande, on relevait encore pas moins de vingt-sept titres quotidiens. Un quart de siècle plus tard, leur nombre avait fondu à dix-neuf. Avec la disparition du *Matin* le 23 juillet prochain, on pourra bientôt les compter sur les doigts des mains: *Le Temps*, *24 heures* et la *Tribune de Genève* (avec plusieurs pages communes), *La Côte* à Nyon, *Le Courrier* à Genève, *Arcinfo* (*L'Express* et *L'Impartial* fusionnés) à Neuchâtel, *Le Nouvelliste* à Sion, *La Liberté* à Fribourg, *Le Quotidien jurassien* à Delémont, *Le Journal du Jura* – surnommé *Le Canard laquais* par *Le Jura libre* – à Bienne, auxquels on peut ajouter le gratuit *20 Minutes*, *La Région Nord vaudois* (cinq numéros par semaine) et le quotidien spécialisé *L'Agefi*. ESH Médias (propriété du Français Philippe Hersant), Tamedia et le groupe Ringier Axel Springer Medien Schweiz, tous deux à Zurich, contrôlent six de ces titres.

Le quotidien moribond a connu des années fastes et de prestigieuses signatures. *La Tribune de Lausanne*, son grand ancêtre, est née le 2 octobre 1893. Elle est alors rédigée par deux professeurs, Paul Rochat, qui signe des éditoriaux de politique internationale, et Jules Carrara, un critique littéraire dont les articles suscitent parfois des réactions épidermiques dans la Bonne société lausannoise. Début 1896, le succès est tel que la *Tribune* absorbe son concurrent *L'Estafette*. C'est un journaliste et dramaturge genevois, André Vierne, qui succède au professeur Rochat et dirige le journal de 1913 à 1916; il s'en fait éjecter et doit intenter un procès pour faire reconnaître son «honorabilité personnelle». Paul S. Perret, futur syndic de Lausanne et conseiller d'Etat, lui succède d'avril 1916 à juin 1918. Le professeur Edmond Rossier dirige la rédaction de 1918 à 1921, avec Otto Treyvaud comme secrétaire de rédaction et d'étincelants billettistes comme Robert Moulin, Maurice Porta et le désopilant Roorda, alias Balthasar. Jacques Freymond dira de Rossier, professeur d'histoire à l'Université de Lausanne, que c'est «un professeur possédé par l'amour de la vérité». On retrouvera ses chroniques de politique étrangère dans la *Gazette de Lausanne*, et cela jusqu'à son décès en 1945. Otto Treyvaud assure ensuite un bref intérim; il sera dès 1930 le rédacteur en chef de la *Feuille d'Avis de Lausanne*. La belle époque de la presse matinale se prolonge avec Rodolphe Rubattel, rédacteur en chef de 1921 à 1924, qui sera conseiller d'Etat, puis conseiller fédéral. Un nouvel intérim est assuré par Eugène Hirzel (1924-1925), futur député et conseiller national radical.

C'est alors que débute l'«ère Monnet» (1925-1953). Le journal, propriété de la société financière Lousonna depuis 1925, s'étoffe considérablement. Robert Monnet est épaulé par Roger Molles et Pierre Vidoudez, deux journalistes de talent. Georges Peilleux (1954-1958), jusque-là critique d'art, lui succède. A son départ, le poste de rédacteur en chef est temporairement supprimé. Les chefs de rubriques relèvent directement du conseil d'administration. Le titre et la fonction réapparaissent avec Jean Dumur (1969-1972).

La rédaction est chapeautée depuis 1975 par Marcel Pasche, qui – sur les instructions de Marc Lamunière, le successeur de son père Jacques, et avec le concours du rédacteur en chef André Jaunin (1983-1987) – transforme la *Tribune* – *Le Matin* (titre adopté en 1972 avec l'abandon de la référence à Lausanne) en *Le Matin* tout court (1984). De nouvelles signatures apparaissent, dont celle de Georges Plomb, un transfuge de *La Suisse*. Le nombre des points de vente à Genève est quintuplé. Un *Blick* romand privilégiant les trois «s» (du sang, du sport, du sexe)? Marc Lamunière s'en défend: «La recherche du sensationnel serait contraire à notre charte rédactionnelle comme à notre esprit.» Pas de *pin-up* en page 3? «J'ai poussé des cris quand on m'a présenté un numéro zéro qui en comportait une!» Seule la dernière page accueille un sujet «people». Las!, quelques rédacteurs en chef plus tard, un quarteron de «travailleuses du sexe» offriront leurs prestations dans une pleine page en couleur.

Les dérapages deviennent fréquents à partir de 1985, dans un quotidien qualifié de plus en plus de «*Blick* romand». *Domaine public* s'en émeut. En mars 1986, deux grandes plumes du quotidien lausannois démissionnent. Roger de Diesbach et Georges Plomb sont choqués par le renvoi brutal de leur collègue Ariel Herbez «sans que la rédaction du *Matin* en soit avertie»; ils ne supportent plus la hiérarchie de l'information imposée à ce quotidien; les affaires suisses et fédérales sont délaissées. La dictature du marketing a commencé.

Les années nonante sont marquées par une grande instabilité au sein du groupe Edipresse. Guy Mettan, rédacteur en chef de la *Tribune de Genève*, est brutalement limogé; Jacques Pilet, à la tête des publications d'Edipresse, subit le même sort, ainsi que David Moginier, rédacteur en chef du *Matin* (1998-1999).

Une nouvelle crise secoue *Le Matin* lorsqu'il est à nouveau question de le restructurer. En mars 2001, Daniel Pillard, grand admirateur du *Blick*, est victime d'une fronde d'une partie des rédacteurs, les «anciens»; il est remercié après quinze mois d'activité. Son supérieur, Théo Bouchat, directeur des publications suisses d'Edipresse et auparavant directeur à Ringier, lui succède *ad interim*. Il impose d'une main de fer les réformes entreprises par les «nouveaux». *Le Matin* réduit son format de moitié, passant au «demi-Berlinois», sur le modèle de *Construire* et de *Coo-*

*pération*. La nouvelle page météo, entre autres, fait un tabac. Les humoristes de *La Distinction* sortent un numéro bidon sous le titre *Le SimiliBlick* et transforment le slogan du quotidien «Vite lu, bien vu!» en «Vite lu, rien su!»

Un an plus tard, l'éditeur fait appel à un Suisse alémanique, Peter Rothenbühler, qui vient du *Schweizer Illustrierte*. Il revendique pour *Le Matin* un rôle de «mauvais garçon» (sic), avec l'accentuation du côté «people» et des sujets chargés d'émotionnel. Louis Ruffieux, dans un papier d'humeur, le congratulera en ces termes: «On lui doit, en «une», quelques scoops courageux qui ont ébranlé la vie publique: le changement de lunettes de Micheline Calmy-Rey, le caleçon de bain de Moritz Leuenberger, l'excès pondéral du syndic de Lausanne.»

Le 31 octobre 2005, l'éditeur lausannois se tire une balle dans le pied en créant un gratuit, *Le Matin Bleu*, sur le modèle de *20 Minuten* du groupe Tamedia. François Gross qualifie le gratuit de «journal à cardiogramme plat» et prévient que «cet enzyme glouton croquera à belles dents dans un gâteau publicitaire réduit aux dimensions d'une galette de carême». Bien vu! La «cannibalisation» du *Matin* orange s'accélère pendant la «guerre des gratuits», qui débute le 8 mars 2006 avec le lancement de *20 Minutes* par Tamedia. Fin septembre 2008, Rothenbühler cède la place à Ariane Dayer, qui lance une nouvelle formule du *Matin* orange comprenant trois volets: les actualités, le «guide» et les sports. Le slogan «Haut et fort!» remplace un «Vite lu, bien vu» un peu fatigué. «J'assume la chair dévoilée dans nos pages», confie la féministe dans une interview. *Le Matin* abandonne son réseau de correspondants dans les cantons.

Le 3 mars 2009, patatras! Le prédateur et boulimique Edipresse (près de 160 journaux à son palmarès) se fait

gibier et annonce son rachat par Tamedia, qui débourse 226 millions de francs pour acquérir une participation de 51%. La dernière partie du *jackpot*, une somme sensiblement égale, sera versée en 2012 à MM. Lamunière. *Le Matin Bleu* est absorbé par son ex-concurrent *20 Minutes*. Le lessivage de la presse papier par Internet aidant, la disparition du *Matin* orange est programmée. Le couperet tombe le 6 juin dernier, avec l'annonce d'une quarantaine de licenciements.

Christian Campiche, dans *La presse romande assassinée*, décrit avec la précision d'un entomologue la descente aux enfers de ces titres romands «génocidés» par leurs propres éditeurs. «Si tant de journaux sont morts, c'est qu'ils ont été engloutis par la marée montante de l'incompétence, l'auto-suffisance et la mauvaise foi. Causes endogènes et indigènes. L'histoire de la presse romande au cours des trente-cinq dernières années est un long chapelet d'occasions manquées et d'erreurs de gestion.» On ne saurait mieux dire.

Jean-Philippe Chenaux

B. Galland, «La presse romande – Les hauts et les bas», *La Nation*, 15 mars 1962; R. Monnet, «Histoire de la Tribune de Lausanne», *TdL*, 28 octobre 1962; J.-P. Chuard, *Une odeur d'encre*, Lausanne, 24 heures-IRL, 1982; Gérard de Rham, «Dérapage matinal – Double viol», *Domaine Public*, 19 décembre 1985; Jean-Philippe Chenaux, «Grandes manœuvres dans la presse romande», *GdL*, 7-8 avril 1984, «La presse romande dans tous ses états», *Cahier de l'Alliance culturelle romande*, N° 34, 1987, et «Silence, elle se concentre! La presse lausannoise depuis 1940», in *Le Livre à Lausanne*, 1493-1993, Payot, 1993, pp. 182-190; F. Gross, «Le petit bleu débarque», *24 heures*, 3 novembre 2005; L. Ruffieux, «Les principes de Peter», *La Liberté*, 11 juillet 2006; «Le Matin, haut et fort!», *Le Matin*, 16 septembre 2009; C. Campiche, *La presse romande assassinée*, Genève, Ed. Eclectica, 2017, p. 4.

## Occident express 7

Tous les matins, j'amène mon fils à l'école. Puis je reviens à la maison vers huit heures et, comme l'exige la tradition locale, je m'assois au café d'en face. Là me rejoint mon ami Vladimir et, tout en buvant deux expressos, nous expédions les affaires courantes. Et nous regardons passer les gens. Comme on en voit très souvent par les rues belgradoises, à petits pas et tout en conciliabulant à voix basse, un grand-père et son petit-fils se rendent à la maternelle. S'il est encore vif, il lui porte son cartable et le tient par la main. Toutefois, considérant l'état de santé de certains, c'est souvent l'*unuk* qui accompagne son *deda* plutôt que le contraire. Cette tendresse et cette intimité sont éphémères. L'un sera bientôt adolescent, l'autre aura bientôt disparu. Mais cette routine offre à l'un comme à l'autre le sens de la continuité. Le grand-père se souvient de son enfance et se réjouit de savoir que sa mémoire ne disparaîtra pas tout de suite. Le petit-fils se souvien-

dra, lui, des années plus tard, de ces quelques pas matinaux. Il comprendra mieux d'où il vient et, par conséquent, qui il est. Ce spectacle me touche car il a presque disparu de nos rues d'Europe occidentale. Une publicité de la Poste française faisait récemment l'apologie d'un nouveau service: vous qui vivez à Paris, payez 19 euros par mois et le facteur vous enverra un sms tous les matins pour vous assurer que votre maman/papa à Châteauroux est toujours en vie. Il demeure que la structure familiale balkanique est communautaire, c'est-à-dire qu'elle est souvent chaotique. Selon certains démographes, cette structure est responsable du désordre économique et politique qui règne par ici. Pourtant je doute qu'un Serbe exilé à Chicago, qui se souvient de ses promenades avec son grand-père, se décide à payer 19 euros par mois pour n'avoir plus besoin de s'acquitter de cette corvée qui consiste à aimer ses parents.

David Laufer

## La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier  
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch

www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

# L'insoutenable légèreté du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat vient de proposer au Grand Conseil d'accepter une proposition du député Jean-Michel Dolivo; il demande que le Canton de Vaud fasse usage de son droit d'initiative législative fédérale (adressée aux Chambres) pour que les cantons puissent agir sur le plan administratif en matière d'égalité de traitement des femmes et des hommes dans le monde du travail. Voici le texte de l'initiative proposée:

*L'Assemblée fédérale révisé la législation fédérale afin de permettre aux cantons de contrôler le respect par les employeurs du principe d'égalité de traitement entre femmes et hommes, notamment sur le plan salarial.*

*L'Assemblée fédérale révisé la législation fédérale afin de permettre aux cantons de sanctionner les employeurs qui contreviennent au principe d'égalité de traitement entre femmes et hommes.*

Le Conseil d'Etat approuve cette démarche en motivant très brièvement son choix:

- les actions judiciaires civiles – ouvertes actuellement aux salariées et salariés pour faire reconnaître l'illicéité d'une inégalité – sont peu utilisées;
- en matière de travail au noir et de dumping salarial, les commissions tripartites et l'inspection du travail étatique opèrent des contrôles dans la perspective de la lutte contre la concurrence déloyale; pourquoi ne pas faire de même en matière d'inégalité entre les sexes?
- selon certains sondages, une majorité d'employeurs seraient favorables à des contrôles.

Balayons d'abord l'argument fédéraliste, pour le cas où des faux frères prétendraient l'invoquer puisque le texte en cause augmente les droits des cantons. La souveraineté cantonale, c'est la liberté de

légiférer ou de ne pas légiférer. Ce n'est pas le fédéralisme à sens unique (que M. Maillard affectionne aussi en matière de santé) autorisant les cantons à être seulement plus étatistes que la Berne fédérale. Nous entrerions en matière sur une proposition conférant aux Cantons le droit de contrôler les employeurs, mais aussi d'ignorer les contraintes que le droit fédéral leur impose à propos de l'égalité salariale.

Ensuite, cette égalité salariale, qui semble être une évidence, pose des problèmes pas aussi simples qu'on le croirait à première vue. Voyons quelques cas.

Isidore, dont les compétences sont certaines et dont l'entreprise qui le recrute a absolument besoin, annonce des prétentions élevées. L'employeur l'engage à un salaire supérieur à celui de Clémentine, de Jacques, de Robert et de Charles, qui remplissent tous la même fonction, avec l'intention d'harmoniser les choses sur la durée. Si l'inspecteur, survenant juste après l'embauche, oblige le patron à augmenter le salaire de Clémentine, il faudra aussi augmenter celui des trois hommes. Et le patron sera peut-être mis à l'amende.

Rosette, aux prétentions modestes et d'ailleurs aux capacités incertaines, est engagée à un salaire inférieur aux usages de l'entreprise. Elle s'en contente, et l'employeur, bon type, la garde à son service malgré la piètre qualité de ses prestations, car elle nourrit une famille monoparentale; il renonce à faire du caporalisme en constituant un dossier à charge de Rosette, répertoriant ses insuffisances. L'inspecteur passe, n'est pas en mesure d'apprécier la qualité du travail sauf enquête semant le trouble dans la maison, et sanctionne.

**Le contrôle administratif des salaires est incompatible avec la liberté contractuelle.**

Ursula, qualifiée, est une battante qui revendique périodiquement des hausses de rémunération et les obtient; son collègue Anatole, tout aussi qualifié, est un célibataire tranquille content de son sort et bénéficie d'adaptations salariales périodiques qui le satisfont, moindres toutefois que celles accordées à Ursula. L'inspecteur bousculera ce *modus vivendi*.

Et il n'y a pas que la paie, si l'on lit bien le texte de l'initiative: *notamment...* Un poste de cadre est à repourvoir. Le patron préfère Anatole, qui voit les choses de façon plus calme et plus large qu'Ursula. Mais il n'y a pas de femme dans l'encadrement de ce service. L'inspecteur nommera à la place de l'employeur.

Ces cas, c'est la vie réelle des entreprises, qui ne sont pas des administrations aux statuts salariaux rigides et aux nominations hiérarchiques mécaniques. Pour en rester à l'égalité salariale, dont certaines méthodes d'analyse (d'ailleurs contestables) permettent de vérifier plus ou moins

l'application dans les grandes entreprises sur une base statistique, elle se heurte ailleurs à la diversité des situations, des capacités, des forces du marché – déterminantes dès qu'on considère les cas individuels. En un mot, elle se heurte à la liberté contractuelle, principe fondamental de l'ordre juridique dans le domaine des rapports privés. Voilà bien le fond du sac: le contrôle administratif des salaires (qui, comme on a vu dans le cas d'Isidore, peut très bien s'étendre au-delà de l'inégalité entre les sexes) et la nomination des cadres par l'Etat sont radicalement incompatibles avec la liberté contractuelle.

Grave question! Qu'en pense le Conseil d'Etat? Rien. Le léger bavardage de son exposé des motifs part im-

plicitement de l'idée qu'il lui appartient de mettre son nez partout, dans une économie fonctionnarisée. Que cela corresponde parfaitement aux idées de M. Dolivo, soit; mais le gouvernement? Et quand ce dernier s'interroge, selon le rituel, sur les conséquences de la proposition sur les finances, sur l'environnement, sur le rapport au droit européen, etc., il ne considère que l'initiative en elle-même jusqu'à son dépôt aux Chambres – et jusque là, il n'y a évidemment de conséquence que sur l'ordre du jour parlementaire. Mais si l'on s'interroge sur la mise en œuvre, dans le Canton de Vaud, des mesures prônées par M. Dolivo et ses séides du Château, peut-on vraiment écrire, quant aux effets sur la simplification administrative: «néant», alors qu'il faudra tout un appareil; quant aux effets sur la protection des données: «néant», alors que les entreprises devront dévoiler tous leurs salaires et leurs appréciations des aptitudes; quant aux effets sur les charges financières: «néant», alors qu'il faudra payer les inspecteurs? «Néant»: c'est finalement la valeur du texte officiel.

Quel accueil le Grand Conseil fera-t-il à ce brouillon bâclé? Il est moins à gauche que le Conseil d'Etat, et la proportion des femmes (qui ne sont d'ailleurs pas forcément d'accord avec l'extrémiste Dolivo, mais on sait qu'elles peinent à se distancier du tout-venant féministe) y est moindre. Tout dépendra de la cohésion du PLR. Ses conseillers d'Etat étant neutralisés par la collégialité (?), il importe que ses vedettes raisonnables du genre féminin, Mme Moret, Mme Gross, Mme Luisier, Mme Labouchère, Mme Byrne Garelli et d'autres encore, fassent front pour mettre à l'aise la direction du parti et du groupe. Après tout, il n'est pas inscrit dans les objectifs prioritaires de la législature que l'Etat s'acharne à harceler les entreprises.

Jean-François Cavin

## Devoirs à domicile

Mme Cesla Amarelle vient de proposer une «réflexion globale» sur la question des devoirs à domicile. Qu'attendre d'un tel exercice, appelé à débiter à la rentrée scolaire 2018?

Des écrits sumériens montrent que la question n'est pas vraiment nouvelle: «J'ai récité ma tablette et pris mon repas; j'ai préparé ma nouvelle tablette, j'ai écrit dessus, je l'ai remplie; après ils m'ont donné mon travail oral et, dans l'après-midi, ils m'ont donné mon travail écrit. Je suis rentré chez moi... J'ai lu ma tablette et mon père était content [...] Le lendemain, je suis arrivé avant mon maître, je l'ai salué avec respect. Mon maître a dit: "Ton écriture n'est pas bonne" et il m'a fouetté. Il m'a dit: "Tu n'as pas bien pratiqué l'art du scribe".» Si le châtime corporel a été aboli, les malentendus entre enseignants, élèves et parents subsistent quarante siècles plus tard.

Quand les médias s'émerveillent de l'audace de Mme Amarelle osant remettre les devoirs à domicile en question, ils ont la mémoire très courte. La pertinence des devoirs est un thème récurrent de la pédagogie et les expériences de suppression se succèdent à intervalles rapprochés: un énième épisode d'une année s'est clos en 2017 à Vernier dans la plus grande discrétion,

alors que le suivant vient de débiter à Kriens.

La documentation sur le sujet est abondante et convergente: tous, y compris l'incontournable Meirieu, reconnaissent la nécessité de temps d'étude individuelle, durant lesquels l'enfant se concentre seul et à son rythme sur des tâches d'apprentissage. Les études sur le sujet aboutissent aux deux mêmes conclusions: premièrement, les élèves à qui on donne des devoirs ont de meilleurs résultats que ceux qui n'en reçoivent pas. Deuxièmement, si les devoirs sont profitables pour tous les élèves, les lents progressent lentement et les rapides progressent rapidement. Augmenter l'écart entre lents et rapides? C'est bien cette inégalité qui insupporte la politicienne socialiste lorsqu'elle déclare: «On comprend les vertus pédagogiques de la répétition et de l'exercice d'une notion, mais le devoir à domicile peut être en même temps un facteur d'inégalités entre les élèves qui est aujourd'hui largement documenté.»

A quoi bon une «réflexion globale» si les conclusions sont déjà largement documentées? Nous pensons que le débat va porter bien moins sur la pertinence des devoirs que sur les structures nécessaires à leur bonne exécution. Et

nous nous risquons à prédire les résultats de la réflexion:

- a) Les devoirs sont utiles, mais le Canton a besoin de structures qui permettent de gommer l'inégalité de progression entre bons et mauvais élèves.
- b) Ces structures doivent offrir *gratuitement* à tous les élèves (l'égalité ne saurait être pensée différemment) des devoirs surveillés, avec un soutien individualisé pour les élèves les plus lents.
- c) Pour laisser du temps libre à nos têtes blondes, ça ne peut se faire qu'en complément à l'école à journée continue, dont il faut accélérer l'introduction.
- d) Avec cette structure assurant tant l'égalité des chances que l'égalité dans l'acquisition du savoir, tout est prêt pour la voie unique.

Le chemin politique sera semé d'embûches. La loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) attribue la responsabilité et le financement du parascolaire (cantine, UAPE, devoirs surveillés...) aux communes. Or, c'est précisément la petite santé financière de celles-ci qui pose problème à la création des structures nécessitées par l'école à journée continue. Mme Amarelle devra être persuasive pour

imposer la charge de surveillants supplémentaires en sus aux communes. Ou la LEO devra être modifiée pour que ces surveillants soient incorporés au personnel enseignant cantonal, ce qui n'ira pas sans d'autres difficultés et revendications.

En supposant l'aboutissement de ces alignements structurels, il restera à la gauche à s'attaquer aux facteurs sociologiques exogènes potentiellement discriminatoires. De ma fille (enfant d'un universitaire francophone et d'une mère allemande très présente à la maison, disposant de sa propre chambre pour se retirer au calme) et de sa camarade érythréenne (réfugiée dont la maman ne parle pas le français et dont la famille de cinq vit dans un trois pièces), laquelle a le plus de chances d'opter pour une carrière universitaire?

La «réflexion globale» sur les devoirs est un pas de plus vers le nivellement égalitaire rêvé par la gauche. Pour notre part, nous demandons à Mme Amarelle d'interpréter correctement les résultats «largement documentés» des études sur les devoirs à domicile: si tous les élèves en tirent profit, il faut les maintenir. Et si certains élèves progressent plus vite que d'autres, avec ou sans devoirs, c'est la justification même de la nécessité d'une école à plusieurs niveaux.

Cédric Cossy

## Deal de rue à Lausanne

Lausanne s'enfonce dans le désordre. La capitale cantonale déborde de mendiants, toujours plus insistants. Les tags couvrent toujours plus de façades. Les rues sont régulièrement jonchées de débris les samedis et dimanches matin. Les immeubles reçoivent les remugles persistants de l'urine des fêtards. Les dealers infestent le centre-ville de leur présence criminelle. Et tout cela dure depuis des années et des années, en s'aggravant régulièrement et sous l'œil impassible des municipalités successives.

Quelques mots encore sur la vente libre de stupéfiants chez celle à qui la délicate appellation de «Belle paysanne» ne sied définitivement plus. Le municipal PLR en charge de l'ordre à Lausanne annonce son intention de lutter contre ce fléau destructeur. Il cite les quelques lieux les plus concernés: la gare, le Petit-Chêne, Saint-François, la rue de Bourg, Bel-Air et la passerelle de l'Europe, Chauderon, le Maupas et Saint-Roch... En fait tout le centre-ville. Comme le précise *24 heures*, ce ne sont que les quartiers les plus touchés.

Pour la petite histoire, M. Junod, syndic, rappelle à ceux qui ne l'auraient pas remarqué que «la lutte contre le deal fait partie de son programme de législation». Il annonce la présence imminente, et en journée, de vingt policiers à plein temps sur ces quartiers chauds. Où les prendra-t-il? Quelles autres tâches de protection de la population seront-elles

ainsi réduites? Quel est leur programme d'action?

Quelques questions surgissent. Comment en est-on arrivé là? Comment cette racaille de trafiquants a-t-elle pu prendre possession de notre ville sans provoquer aucune réaction de la part des autorités, pas plus lausannoises que cantonales d'ailleurs? Pas un endroit du centre n'est épargné. Les apprentis et les étudiants qui passent par là, mais pas seulement eux, sont régulièrement interpellés. On leur propose ces produits mortels depuis des années sans que ceux qui ont la responsabilité de la Ville daignent broncher.

Au lieu de résister, les Municipalités successives se montrent accueillantes, au mieux indifférentes. C'est que la lutte contre les dealers serait plutôt une idée de droite, dès lors qu'elle comporte un volet répressif. Alors bien sûr les Brélaz, les Junod, les Vuilleumier et autres champions du cœur prennent leurs distances.

On me rétorquera que la Municipalité a pensé à ceux qui ont cédé aux avances des marchands de mort. Ils recevront bientôt un local d'injection pour «libérer la rue de leur présence perturbante» et s'empoisonner sous contrôle infirmier et avec du matériel propre. Puis ceux des dealers qui ne se retrouveront pas à proximité immédiate de ce rassemblement organisé de clientèle rendue encore plus captive reprendront rapidement leur commerce dans les mêmes quartiers.

On nous a déjà fait le coup de la fermeté à plusieurs reprises. Les autorités communales, une fois même avec la présence d'une conseillère d'Etat, convoquent la presse et ses photographes. Le lendemain, les journaux se couvrent de photos de dealers menottés et de politiciens roulant les mécaniques et triomphants... et les dealers repartent au boulot, aux mêmes endroits. C'est programmé. Hasard du calendrier, ce genre de démonstration est souvent proche d'une échéance électorale.

Olivier Français s'était opposé avec courage à l'ouverture d'un local d'injection il y a dix ans, alors qu'il était municipal. Le PLR lausannois s'est aujourd'hui engouffré dans l'illusion confortable qu'un tel local contribuerait à améliorer la situation. Cette faute morale aura fatalement des répercussions électorales.

Et voilà qu'un homme de gauche, bien installé dans le confort du politiquement correct et de la bien-pensance, dont les productions font se pâmer toute la boboïtude, s'indigne. Il dénonce la présence des dealers qui polluent la vie de son quartier, font fuir les commerçants, deviennent toujours plus agressifs et proposent leur marchandise aux enfants des écoles toutes proches. Fernand Melgar accuse les édiles lausannois d'homicide par négligence. Aïe!

Ses amis de gauche le lâchent. Un collectif d'artistes, généralement subventionnés, des étudiants divers mais de gauche, le crucifient dans une lettre ouverte vengeresse. Le milieu du cinéma suisse fait part de sa «consternation», etc. Puis, divers soutiens à Melgar se manifestent, en provenance d'autres acteurs de la gauche institutionnelle.

Une partie importante de la gauche extrême vient au secours des migrants «qui font ça pour vivre...», «parce qu'ils ne peuvent rien faire d'autre», etc. Et là, on a le sentiment que la population ne marche plus. La crise fut décrite comme aiguë: elle a rassemblé 300 personnes sur la place Chauderon... C'est dire.

Le municipal Hildbrand informe que la présence policière déplace le deal dans les bus. On attend toujours ses propositions pour poursuivre son action salvatrice. Y en aura-t-il?

Sous prétexte que la lutte contre la drogue ne permet pas d'éradiquer complètement cette calamité, des «penseurs» socio-politiques proclament qu'il faut donc légaliser son commerce. Un peu comme si, observant qu'il existe toujours des voleurs et des violeurs malgré la répression, il convenait désormais de dépénaliser leurs activités.

Les paris sont ouverts pour savoir quand la présence policière contre le deal de rue à Lausanne sera réduite et pour quelles bonnes raisons.

Guy Delacrétaz

## L'armée au cœur de la population

Beaucoup de petits garçons se souviennent d'avoir eu le privilège, le matin du premier lundi du cours de répétition, de porter le fusil de leur papa jusqu'au bas des escaliers. Puis de regarder fièrement partir leur père en se réjouissant d'être à sa place. Une fois dans la cour d'école, les exagérations allaient bon train: «Le mien c'est le plus fort. Il est dans l'infanterie de montagne...»

Depuis quelques années toutefois, diminution du nombre de jours de service oblige, les effectifs de l'armée ont rajeuni. Un soldat un peu précoce peut avoir fini à vingt-cinq ans. Souvent, il n'aura même pas terminé sa formation professionnelle. Cela n'est pas sans poser de nombreuses questions en termes de maturité, et de disponibilité pour le service militaire. Les hautes écoles et écoles professionnelles sont plus exigeantes que les employeurs. Les examens universitaires supportent mal le service. L'Université est devenue si stressante que servir hors des vacances est trop dangereux, et crée trop d'inégalités de traitement avec les civilistes ou faux réformés, opportunistes et menteurs.

Le commandement de l'armée a donc pris le parti de ramener la troupe au cœur de la population. Depuis quelques années, des événements intitulés «Présence, 2015, 2016, 2017...» sont organisés chaque été. Il s'agit de grandes expositions mises sur pied par l'un ou l'autre bataillon durant son service. A cette occasion, il se présente à la population. Les enfants visitent des chars en se grimant le visage, les grands-pères ont la larme à l'œil, et les papas soupèsent d'un air sérieux diverses pièces d'équipement. Les antimilitaristes ne mani-

festent même pas. Ils perturberaient une ambiance familiale. Sans doute sentent-ils même qu'ils tomberaient à faux.

Ces dernières semaines, l'armée fut, pour diverses raisons, particulièrement visible.

Les inondations lausannoises ont vu les hommes du groupe d'artillerie 1 prêter main forte aux autorités municipales. L'armée, par sa disponibilité, a montré une nouvelle fois que, quelle que soit la situation de crise, elle est la seule réserve opérative de la Confédération et des Cantons.

Le mercredi 13 juin, c'est devant le Palais de Rumine que ce même 1<sup>er</sup> groupe d'artillerie rendait sa bannière. Il a ensuite défilé devant son commandant de brigade sur la place de la Palud. Peut-être nous trompons-nous, mais cela devait faire longtemps...

Le week-end des 16 et 17 juin a par ailleurs vu la place d'armes de Bure fêter son 50<sup>e</sup> anniversaire. 8'000 personnes se sont déplacées. Elles ont pu y admirer, entre autres, le bataillon mécanisé 17, bataillon de cavalerie genevois, y faisant son cours de répétition. Les chars léopards ont déchaîné les photographes.

Le même week-end, la base aérienne de Payerne faisait une journée portes-ouvertes. Ce sont cette fois 5'000 personnes qui sont venues sur le tarmac de notre principal aérodrome militaire. En seulement deux jours, l'armée suisse a rassemblé 13'000 personnes. Saluons ce soutien de la population. La particularité d'une armée de milice est d'exister par ceux qu'elle protège.

Félicien Monnier



## Un sentiment de bruit

La circulation routière à Lausanne est «la plus bruyante du pays», avec un niveau sonore particulièrement critique à l'avenue d'Echallens d'une part, près du parc de Milan d'autre part. Tel était le résultat d'une étude scientifique très sérieuse présentée au début du mois de juin.

Quelques jours plus tard, la presse – qui pour une fois avait décidé de se montrer critique – révélait que les habitants des quartiers incriminés ne ressentent guère de problème, qu'ils trouvent l'endroit plutôt calme, qu'ils dorment bien et que le seul vacarme dont ils peuvent se plaindre est celui des trains!

### LE COIN DU RONCHON

Voilà qui est bien ennuyeux. L'étude «très sérieuse» n'était certainement pas destinée à révéler quoi que ce soit de négatif sur les transports publics – qui, dans la classification morale moderne, représentent le Bien absolu et l'avenir de l'Humanité – mais bien plutôt à pointer du doigt le trafic automobile, en fournissant une caution scientifique à ceux qui veulent limiter la vitesse à 30km/h dans tout le centre-ville. Les conclusions étaient posées dès le départ: on comptait sur les riverains pour évoquer leurs pathétiques souffrances face au sourd gron-

dement des automobiles, et donc pour exiger que ces dernières roulent désormais au pas dans les quelques rares boulevards où l'on voudrait encore les tolérer. Hélas, les riverains n'ont pas répondu comme on leur demandait de répondre.

Les scientifiques, heureusement, ne se laissent jamais démonter. Ils possèdent toujours une réserve d'arguments imparables pour démontrer qu'ils n'ont pas pu se tromper et que si la réalité ne cadre pas avec leurs conclusions, c'est donc que la réalité est fautive. L'un d'eux s'est ainsi justifié dans la presse: *Il ne faut pas oublier qu'avec le temps, on s'habitue au bruit, il dérange moins. Ou donne en tout cas l'impression de moins déranger. Car ceux qui assurent ne pas être perturbés se trompent peut-être [...]. Le cerveau peut parfaitement faire abstraction du bruit, donnant l'impression à l'individu concerné qu'il n'est pas incommodé dans la mesure où il n'a pas conscience de se réveiller, mais il se réveille pourtant bel et bien.*

Nous n'allons pas mettre en doute cette théorie. Celle-ci est régulièrement démontrée par les scientifiques eux-mêmes, qui souffrent du même problème: avec le temps, ils s'habituent à leurs méthodes de travail, et leur cerveau peut parfaitement faire abstraction de leurs erreurs et de leurs présupposés, leur donnant ainsi l'impression qu'ils réalisent des études parfaitement neutres et correctes.